

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT DIZIER MASBARAUD
D2024/002**

SEANCE DU 31 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 31 janvier

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20 h 00 à la mairie de Saint Dizier Leyrenne, 23400 Saint Dizier Masbaraud sous la présidence de Monsieur Joël ROYERE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 17
Présents : 12
Représentés : 1
Votants : 13
Abst. : 0
Exprimés : 13
Oui : 13
Non : 0

Présents :
Mmes DEMARGNE Céline, MAINGOUTAUD Elodie, PRADEAU Carine, SALADIN Christine, SIMONET Laura,
MM. AUMEUNIER Sébastien, COUCAUD Thierry, DURUDAUD Patrick, LAROCHE Michel, PETIT-COULAUD Bastien, ROYERE Joël, SCAFONE Dominique

Absents :
Mme LEGRAND Coline,

Excusés :
Mmes CHABRIER Isabel, ROYERE Julie,
MM. KAPLAN Iskender, MARGOT Manuel,

Pouvoirs :
M. KAPLAN Iskender a donné pouvoir à M. ROYERE Joël

Assiste à la séance du Conseil municipal :
Mme Laure MARITAUD, responsable des affaires générales
Secrétaire de séance : M. DURUDAUD Patrick

OBJET : Tarifs communaux 2024

Mme SALADIN présente les tarifs proposés pour 2024. Les tarifs sont votés successivement.

✚ **LOCATION DES SALLES POLYVALENTES :**

	Utilisateurs	Habitants / Associations commune		Habitants / Associations hors commune		Caution
		ETE	HIVER (1)	ETE	HIVER (1)	
SALLE DES FETES SAINT DIZIER LEYRENNE	Privés	150 €	200 €	300 €	350 €	500 €
	Associations	GRATUIT		300 €	350 €	
Sonorisation prêtée aux associations uniquement						
SALLE DES ROCHES SAINT DIZIER LEYRENNE	Privés	40 €	60 €	80 €	100 €	200 €
	Associations	GRATUIT				
SALLE DES FETES MASBARAUD- MERIGNAT	Privés	150 €	200 €	300 €	350 €	500 €
	Associations	GRATUIT		300 €	350 €	
	Agents de la commune (2)	50 €				

Locations du vendredi soir au dimanche soir : Plein tarif

Location pour une journée, sous accord préalable de l'autorité municipale : Demi-tarif

Utilisateurs privés habitant la commune : Tarif « habitants commune » limité à une location par foyer et par an. Le tarif de toutes les locations suivantes dans l'année civile sera : « habitants hors commune »

(1) : HIVER : du 15/10 au 31/03

(2) Tarif limité à une fois par an

Les membres du Conseil municipal votent, à l'unanimité, le tarif ci-dessus proposé.

✚ **GARDERIE :**

OBJET	PRIX
Forfait mensuel 1 enfant	31 € par mois
Forfait mensuel 2 enfants et plus	28 € par mois (par enfant)
Ticket journalier	3,20 €

Les membres du Conseil municipal votent, à l'unanimité, le tarif ci-dessus proposé.

Envoyé en préfecture le 08/02/2024

Reçu en préfecture le 08/02/2024

Publié le 08/02/2024

ID : 023-200085314-20240131-D2024002-DE

S'LO

✚ CANTINE :

	Objet	Prix
Repas élaborés par la Commune	Repas écolier	2,50 €
	Repas adulte indice 1 à 400	2,60 €
	Repas adulte indice 401 à 500	3,70 €
	Repas adulte indice à compter de 501	5,20 €
	Repas intervenant, à l'unité	5,50 €

Les membres du Conseil municipal votent, à l'unanimité, le tarif ci-dessus proposé.

✚ EAU ET ASSAINISSEMENT :

Assainissement collectif (TVA 10%) MM		
Part fixe	63,63 €	70,00 €
Prix du m3 de l'eau	1,30 €	1,43 €
Taxe de raccordement pour toute construction nouvelle	500,00 €	550,00 €
Contrôle de raccordement	90,91 €	100,00 €
Assainissement collectif (non assujetti TVA) SDL		
Taxe de raccordement pour toute construction nouvelle	500,00 €	
Contrôle de raccordement	100,00 €	
Part fixe	70,00 €	
Prix du m3 de l'eau	0,55 €	

Les membres du Conseil municipal votent, à l'unanimité, le tarif ci-dessus proposé.

✚ CIMETIERE ET COLOMBARIUM :

	Objet	Prix	
Cimetière de Saint Dizier Leyrenne	Concession perpétuelle (le m ²)	50 €	1 place : 4 m ²
	Concession colombarium de 30 ans	600 €	2 places : 7 m ²
Cimetière de Masbaraud Mérignat	Concession perpétuelle (le m ²)	50 €	1 place : 4,5 m ²
	Concession colombarium de 30 ans	600 €	2 places : 9 m ²
	Jardin de dispersion	80 €	

Les membres du Conseil municipal votent, à l'unanimité, le tarif ci-dessus proposé.

✚ CAMPING :

Objet	Prix/nuît
Tente / caravane + véhicule - Branchement électrique Forfait 1 ou 2 personnes	10,00 €
Camping-car -Branchement électrique Forfait 1 ou 2 personnes	10,00 €
Adulte supplémentaire	2,00 €
Enfant supplémentaire	1,00 €
Taxe de séjour	0.22 €

Les membres du Conseil municipal votent, à l'unanimité, le tarif ci-dessus proposé.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Maire, Joël ROYERE

Le secrétaire de séance, Patrick DURUDAUD

Le Maire,

Certifie le caractère exécutoire de cet acte

Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Transmise le 01/02/2024 - Affichée le 01/02/2024